

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DE LA FEDERATION TOGOLAISE DES ECHECS (FTDE)  
Lomé, le 21 Octobre 2017**

**RAPPORT DU PRESIDUM ELECTORAL**

Point 8 de l'ordre du jour  
(Adopté AG 02 dec 2017)

L'Assemblée générale de la Fédération Togolaise des Echecs (FTDE) s'est réunie le Samedi 21 Octobre 2017 à Lomé, au Collège Protestant de Tokoin, avec un ordre du jour adopté en 10 points. Au point 08 relatif à l'élection des membres du nouveau Bureau Exécutif (BE), le BE sortant a démissionné. Pour conduire la phase élective, l'AG a mis en place un présidium constitué de :

- M. Jean-Claude Délava CODJO, Président, et de
- M. Mubarak OKORO, Rapporteur.

Le président est ensuite passé à la lecture de la Procédure d'élection et les conditions de candidature des membres du nouveau BE de la FTDE. Cette procédure et ces conditions furent proposées par le Bureau Exécutif Intérimaire (BEI) et Conseil de Surveillance (CS) et ont été adoptées par l'AG.

La procédure d'élection comprend essentiellement les points suivants :

**1. Les conditions pour être électeur ou éligible**

Au point 1, le Président rappelle à l'AG les conditions à remplir pour être électeur ou éligible. Ces conditions avaient été adoptées à l'AG du 05 Novembre 2016 et stipulées en ces termes :

Il est demandé à tous les membres de se mettre à jour de leurs cotisations, au 31 Décembre 2016 au moins, afin d'acquérir le droit de vote pour l'élection du nouveau BE.

Le Président fait vérifier auprès du Trésorier sortant, M. Bruno BOTSOE, si tous les membres présents respectent ces conditions. Ce qui est le cas.

**2. Le mode de scrutin**

L'AG décide d'adopter le scrutin secret à la majorité simple des membres actifs (article 18 des statuts).

### **3. Les procurations**

Aucune procuration n'est admise.

### **4. Candidatures par poste ou liste de candidatures**

L'AG décide par un vote de 8 voix contre 6 d'élire les candidats poste par poste.

### **5. La liste des électeurs**

La liste des électeurs est arrêtée et présentée par le présidium. Le nombre d'électeurs est de 14, correspondant à l'effectif des membres présents.

### **6. Le démarrage du vote**

Deux types de candidatures sont sollicités :

- Les candidatures volontaires à chaque poste,
- Les propositions de candidats. La candidature est retenue si le candidat proposé l'accepte.

#### ***Président***

M. Frédéric KOUEVI est candidat volontaire à sa propre succession et M. Noel FUMEY, candidat sur proposition.

M. Frédéric KOUEVI choisit de ne pas faire campagne. M. Noel FUMEY a eu 5 min environ pour battre campagne et présenter son programme de base au cas où il serait élu.

Lors du dépouillement des votes, M. Noel FUMEY est élu avec 8 voix contre 5 pour M. Frédéric KOUEVI et 1 bulletin nul.

Après ce vote, M. Frédéric KOUEVI fait part d'une urgence personnelle et prend congé de l'AG. Il est suivi par M. Arnauld KOUEVI qui n'évoque pas les raisons de son départ. M. Abalou BODJONA fait également part d'une urgence et prend congé tout en maintenant sa candidature au poste de Commissaire à l'organisation.

Ces départs ramènent l'effectif des électeurs à 11.

#### ***Secrétaire Général***

M. Mubarak OKORO, candidat volontaire et seul candidat, est élu avec 7 voix pour et 4 bulletins nuls.

### ***Trésorier Général***

Seul candidat volontaire à sa propre succession pour ce poste, M. Bruno BOTSOE est élu avec 10 voix pour et 1 bulletin nul.

### ***Trésorier Adjoint***

M. Didier SEDINA est le seul candidat volontaire à ce poste. Il est élu avec 9 voix et 2 nulles.

### ***Commissaire à l'organisation***

Seul candidat en lice, M. Abalou BODJONA est élu à ce poste par 10 voix pour et 1 bulletin nul.

### ***1<sup>er</sup> Conseiller***

Seule candidate sur proposition, Mme Célestine ESSE est élue en remportant toutes les 11 voix.

### ***2<sup>ème</sup> Conseiller***

Egalement seul candidat sur proposition, Mr Mawuli ASSAGBA est élu avec 9 voix pour et 2 bulletins nuls.

Le présidium revient sur l'élection à 2 postes qui sont, jusque là restés en suspens faute de candidats volontaires ou sur proposition. Auparavant, 2 membres, dont Mme Célestine ESSE et Mr Adama EPHOEVI-GA demande à partir en raison d'engagements préétablis. Ce qui ramène le nombre de votants à 9.

### ***Vice- président***

Proposé à ce poste, M. CODJO, Vice-président sortant, décline la proposition, malgré l'insistance d'une grande majorité de l'AG, et propose Maître Ndjellé EDAH qui est consulté puis élu avec 9 voix.

### ***Secrétaire Général Adjoint***

M. Abou TALATE se porte volontaire et est élu à ce poste avec 8 voix et 1 bulletin nul.

### *Commissaire au compte*

En son absence mais en raison de sa profession, M. Sylvain ZYKPI est proposé à ce poste. Par un vote de 8 voix pour et 1 bulletin nul, il est retenu pour un mandat de 1 an, sous réserve de son acceptation. Au cas contraire, la plus prochaine AG devra régler cette question, sur proposition du BE.

### **7. Proclamation des résultats du vote et traitement des recours**

Le Président du Présidium proclame les résultats du vote qui donnent la composition ci-après, du nouveau BE de la FTDE, élu pour un mandat de 4 ans :

<b><u>Président:</u></b>	<b>M. Enyonam Sewa FUMEY</b>
<b><u>Vice-président:</u></b>	<b>Me. Abby Edah NDJELLE</b>
<b><u>Secrétaire Général:</u></b>	<b>M. Adérémi Bankolé Mubarak OKORO</b>
<b><u>Secrétaire Général Adjoint:</u></b>	<b>M. Alassane Aboubakar TALATE</b>
<b><u>Trésorier Général:</u></b>	<b>M. Koffi BOTSOE</b>
<b><u>Trésorier Adjoint:</u></b>	<b>M. Kodjo Kouma SEDINA</b>
<b><u>Commissaire à l'Organisation:</u></b>	<b>M. Abalou Bichhareou BODJONA</b>
<b><u>Conseillère:</u></b>	<b>Mme Célestine Akua Kosife ESSE</b>
<b><u>Conseiller:</u></b>	<b>M. Mawuli Kodjo ASSAGBA</b>

Aucun recours n'est enregistré.

**Fait à Lomé, le 08 novembre 2017**

**Le Rapporteur**

**Le Président**

**Mubarak OKORO**

**Jean-Claude D. CODJO**